

Arrondissement de
MONTLUCON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE
de DOMÉRAT

Nbre de conseillers
municipaux en exercice : 29

Présents à la séance : 25
Votants : 29

Date de l'affichage de la
convocation :

11 septembre 2014

Date de l'affichage à la
porte de la Mairie du
compte rendu de la
séance :

29 septembre 2014

OBJET : Information :
CNFPT, charte de
formation professionnelle.

140918-16

L'an deux mille quatorze, le dix huit septembre,
le Conseil Municipal de la Commune de DOMÉRAT, assemblé au lieu
habituel de ses séances, au nombre de vingt-cinq, en session ordinaire
sous la présidence de Monsieur MALBET, Maire, en suite de la
convocation faite par M. le Maire de ladite commune, le 11 septembre
2014.

Présents : Mrs MALBET..BOIN..Mme JOUANNIN..Mr BOY..Mme
LESCURAT..Mr DE SOUSA..Mme CHAPON..Mrs BUVAT..HENRY..
M LIMOGES..LE GOUX..P LIMOGES..PEYRONNET..Mmes
LEPINEUX..FAUCHARD..CAQUIN..Mr CORREIA..Mme GOZARD..
Mr DUFLOUX..Mmes LEBOURG..BONNICI..GESSET..Mrs ANDRES..
LEFEBRE..Mme AURAT.

Secrétaire de séance : Mme LEBOURG.

Ayant donné mandat de procuration : Mme BOURDIER à Mr MALBET,
Mme DUPUY à Mr HENRY, Mme NEBOUT à Mr BOIN, Mme JUILLARD
à Mme GESSET.



Le Maire rappelle à l'assemblée qu'une union de collectivités entre les
communes du bassin Montluçonnais a été constituée en accord avec le
CNFPT afin d'améliorer l'organisation de la formation des agents.

Il s'agit de faciliter la participation des agents en proposant plus de
proximité pour les sessions de formations, et d'adapter davantage le
contenu de la formation en favorisant une définition précise par une
concertation des collectivités pour définir le contenu et favoriser l'échange
d'expérience en réseau.

Une délibération de l'assemblée a été prise le 20 novembre 2013 afin
d'autoriser le Maire à signer une convention de participation avec
l'ensemble des collectivités d'afin de régler les modalités de refacturation
par la commune de Domérat aux collectivités concernées, au prorata du
nombre de leurs agents inscrits pour chaque formation.

Afin de soutenir cette action, le CNFPT nous propose de signer une
charte de partenariat relative à la formation professionnelle territorialisée.
Il ne s'agit que d'une charte "de bonnes intentions" et en aucun cas d'un
nouvel outil prescriptif qui assujettirait la collectivité à des obligations
matérielles ou financières nouvelles.

Le Maire indique, que dans le cadre de ses délégations, le document a
été signé le 12 août 2014.

Le Conseil Municipal,

PREND acte des informations communiquées par le Maire.



Pour extrait conforme au registre,
légalement signée par le Maire,
Marc MALBET.